



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits de la mer

Question écrite n° 111353

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la mise en oeuvre des dispositions de l'article 85 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 concernant l'élaboration des schémas régionaux de développement des cultures marines. Il voudrait connaître le calendrier de publication des décrets d'application et savoir de quelle manière les élus du littoral et les professionnels concernés pourraient être associés à ces réflexions.

Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article 85 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le décret n° 2011-888 du 26 juillet 2011 relatif aux schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine a été publié au Journal officiel de la République française le 28 juillet 2011. La circulaire DPMAl/DAEP/C2011-9626 en date du 2 août 2011 relative à la mise en oeuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine a été adressée pour exécution à mesdames et messieurs les préfets de région ainsi qu'à messieurs les directeurs interrégionaux de la mer. Cette circulaire précise les modalités d'élaboration de ces schémas et notamment les phases de concertation avec l'ensemble des partenaires, dont les élus des collectivités territoriales et les professionnels concernés, tel que le prévoit l'article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111353

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6414

Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10053